

Questions et réponses

(Mise à jour au 13 mars 2026)

1 Qu'est-ce que le programme LIFT du Canada, et en quoi ce programme se distingue-t-il de FIT et d'Activer le changement ?

Le programme LIFT du Canada est un nouveau programme de financement et d'apprentissage à volets multiples, conçu pour soutenir une coopération internationale transformatrice et menée par les communautés, par des petites et moyennes organisations canadiennes (PMO) et leurs partenaires.

Le programme LIFT du Canada combine un financement flexible avec des ressources pratiques, des occasions de connexion entre pairs et des activités de renforcement des apprentissages.

Pour en savoir plus sur les trois volets actuels de Canada LIFTs, veuillez consulter la page web de Canada LIFTs : <https://icn-rcc.ca/fr/lift-eligibility/> (admissibilité)

2 Quels sont les différents volets de financement du programme LIFT du Canada et quand ouvriront-ils ?

Les volets de financement du programme LIFT du Canada sont déployés progressivement. D'autres périodes de dépôt pour chacun des volets ci-dessus seront annoncées régulièrement

Fonds Catalyseur du programme LIFT du Canada :	Fonds Élan du programme LIFT du Canada :	Fonds Ensemble du programme LIFT du Canada :
Période d'inscription : 19 février au 30 mars 2026	Période d'inscription : 1er avril au 30 juin 2026	Période d'inscription : 1er avril au 30 juin 2026
Date limite de dépôt des demandes : 30 avril 2026	Dépôt des demandes : septembre 2026	Dépôt des demandes : septembre 2026
Annonce des décisions : juillet 2026	Annonce des décisions : novembre 2026	Annonce des décisions : novembre 2026

3 Quel est le processus d'inscription et quelles sont les dates limites pour soumettre une demande ?

Pour le Fonds Catalyseur du programme LIFT du Canada :

- Les organisations doivent remplir un formulaire d'inscription au plus tard le 30 mars 2026.
- Les organisations inscrites seront invitées à soumettre une demande le 1er avril 2026.
- Les demandes doivent être déposées au plus tard le 30 avril 2026.

Consultez régulièrement le site web du RCC pour connaître les dates et obtenir plus d'information.

4 Si nous présentons une demande au Fonds Catalyseur, cela affecte-t il notre admissibilité aux autres volets du programme LIFT du Canada ?

Non. Le fait de présenter une demande au Fonds Catalyseur (ou de recevoir un financement de ce fonds) ne vous empêche pas de présenter une demande à d'autres volets du programme LIFT du Canada à l'avenir.

Toutefois, les organisations ne peuvent avoir qu'un seul projet actif du programme LIFT du Canada à la fois.

5 Qui est admissible à présenter une demande à titre de petite ou moyenne organisation canadienne (PMO) dans le cadre du programme LIFT du Canada ?

Pour présenter une demande, une organisation doit :

- Être un organisme de bienfaisance enregistré ou un organisme sans but lucratif canadien, enregistré au niveau fédéral ou provincial.
- Avoir des revenus annuels consolidés de 10 millions de dollars ou moins.
- Avoir des dépenses annuelles en aide publique au développement (APD) de 2 millions de dollars ou moins.
- Être constituée en personne morale au Canada depuis au moins trois ans.
- Fournir trois années d'états financiers (les états financiers vérifiés sont préférés, mais non obligatoires).
- Démontrer la capacité financière, éthique et opérationnelle de gérer les fonds de manière responsable.

Vous n'êtes pas admissible si :

- vous êtes un établissement postsecondaire ou une organisation affiliée (c'est-à-dire si votre numéro d'enregistrement est le même que celui de l'université) ;
- vous êtes une entité à but lucratif ;
- vous recevez déjà un financement d'Affaires mondiales Canada (AMC).

6 Quelles ressources d'apprentissage, communautés de pratique, webinaires ou possibilités d'accompagnement sont offertes ?

Le programme LIFT du Canada va au-delà du financement et comprend également :

- Des ressources d'apprentissage
- Des occasions d'échange entre pairs
- Des communautés de pratique
- Des webinaires
- De l'accompagnement et du soutien technique (selon le volet)

Le [webinaire de lancement](#) du 18 février 2026 a présenté un aperçu de la conception du programme, et d'autres séances d'apprentissage sont prévues

7 Les organisations dirigées par des diasporas, des peuples autochtones ou des Premières Nations sont-elles admissibles ?

Oui. Les organisations dirigées par des diasporas, des peuples autochtones ou des Premières Nations sont encouragées à présenter une demande, à condition de répondre aux critères généraux d'admissibilité applicables aux petites et moyennes organisations canadiennes (PMO).

8 Quelles sont les exigences en matière de rapports et de SEA (suivi, évaluation et apprentissage) pour les projets financés ?

Le programme LIFT du Canada est actuellement en cours de développement. Nous prévoyons que les exigences en matière de rapports seront conçues pour être :

- Proportionnelles au montant et à l'ampleur du financement
- Axées sur l'apprentissage
- Principalement de nature narrative
- Appuyées par un nombre limité d'indicateurs communs

9 Les organisations peuvent-elles soumettre plusieurs demandes ou détenir plusieurs subventions actives du programme LIFT du Canada ?

Les organisations ne peuvent soumettre qu'une seule demande par volet et par période de dépôt.

Les organisations peuvent présenter des demandes à d'autres volets ou à d'autres périodes de dépôt au fil du temps, mais elles ne peuvent détenir qu'un seul projet financé actif dans le cadre du programme LIFT du Canada à la fois.

10 Les organisations non canadiennes peuvent-elles présenter une demande directement, et sous quelles conditions ?

Les organisations responsables de la demande doivent répondre aux critères d'admissibilité des petites et moyennes organisations canadiennes (PMO) pour les volets suivants : LIFT du Canada Catalyseur, LIFT du Canada Élan et LIFT du Canada Ensemble.

Les organisations non canadiennes peuvent participer à titre de partenaires clés dans tous les projets internationaux.

11 Un financement de contrepartie est-il requis ?

Les exigences en matière de financement de contrepartie varient selon le volet :

LIFT du Canada Catalyseur :

- Aucun financement de contrepartie requis

LIFT du Canada Élan :

- Financement de contrepartie de 5 % requis

LIFT du Canada Ensemble :

- Financement de contrepartie de 1:1 (100 %) requis. Par exemple : si une PMO contribue 200 000 \$, LIFT du Canada contribuera 200 000 \$, pour un projet totalisant 400 000 \$.

Les organisations sont invitées à vérifier les exigences propres à chaque volet avant de présenter une demande. Cette information est disponible [sur le site web](#).

12 Quel montant de financement les organisations peuvent-elles demander dans le cadre de LIFT du Canada Catalyseur, et pour quelle durée ?

Dans le cadre de LIFT du Canada Catalyseur, les organisations peuvent demander :

- 10 000 \$ à 50 000 \$ par année
- Pour une durée de 1 à 3 ans
- Jusqu'à un maximum total de 150 000 \$

Un renouvellement est possible, mais n'est pas garanti d'une année à l'autre, jusqu'à concurrence du montant maximal du volet.

13 Les fonds peuvent-ils être utilisés pour des activités d'engagement du public au Canada ?

Oui. Les activités d'engagement du public au Canada sont admissibles et peuvent faire partie — ou, dans certains cas, constituer l'objectif principal — d'un projet LIFT du Canada.

14 Quelles sont les attentes en matière d'égalité des genres, d'inclusion, d'éthique et d'approche Ne pas nuire ?

Tous les projets doivent :

- Favoriser **l'égalité des chances pour les personnes de tous les genres** et veiller à ce que chacun·e se sente inclus·e.
- Reconnaître et prendre en compte les **dynamiques de pouvoir inéquitables et les obstacles** qui empêchent certaines personnes de participer pleinement.
- Appliquer une approche rigoureuse de **Ne pas nuire**, afin de s'assurer que les actions entreprises ne causent pas de tort involontaire aux personnes ou aux communautés.
- Respecter la protection de **l'environnement, les pratiques éthiques et les droits humains** dans l'ensemble des activités.

Ces principes constituent des **critères importants dans l'évaluation des projets par le programme LIFT du Canada**.

15 Comment le programme LIFT du Canada définit-il et évalue-t-il la localisation et le partage du pouvoir avec les partenaires ?

Les projets doivent être **conçus en collaboration avec les partenaires** et s'appuyer sur **les besoins et les connaissances des communautés**.

- **Les décisions et le leadership doivent être partagés entre les partenaires.**
- **Les rôles et responsabilités de chaque personne ou organisation doivent être clairement définis.**
- **Les membres des communautés doivent être impliqué·e·s de manière significative dans le projet.**
- **Les partenariats doivent être équitables, avec un partage des ressources et des relations équilibrées.**

Le **programme LIFT du Canada** évalue dans quelle mesure les demandes **expliquent clairement ces principes et démontrent comment ils seront mis en pratique** lors de l'analyse des propositions.

Cela comprend notamment l'examen des éléments suivants :

- **Localisation** — si les organisations et les communautés locales jouent un rôle réel de leadership et de prise de décision.
- **Partage du pouvoir** — si les partenaires partagent équitablement les décisions, les ressources et les responsabilités.

16 Quels domaines thématiques ou types de projets sont admissibles au financement ?

Tous les projets **LIFT du Canada** doivent avoir comme **objectif global l'élimination ou la réduction de la pauvreté ainsi que la promotion ou l'avancement de l'égalité des genres**, ce qui peut se faire de différentes façons.

Le programme **LIFT du Canada** n'est donc **pas limité à des domaines thématiques ou à des types de projets précis**. Nous souhaitons notamment comprendre **les priorités des communautés**.

Les projets admissibles peuvent inclure (sans s'y limiter) :

- ▶ L'égalité des genres
- ▶ Le climat et l'environnement
- ▶ L'éducation
- ▶ La santé
- ▶ La gouvernance
- ▶ L'engagement du public

Les projets doivent s'aligner sur les valeurs du programme LIFT du Canada, notamment les approches centrées sur les communautés, la localisation, l'équité et les pratiques éthiques.

17 Y a-t-il une étape de note conceptuelle ou le processus repose-t-il uniquement sur une demande complète ?

Il n'y a pas d'étape de note conceptuelle pour LIFT du Canada Catalyseur. Le processus comprend une inscription préalable, suivie de la soumission d'une demande complète.

18 Les établissements postsecondaires ou les organisations affiliées à une université sont-ils admissibles ?

Les universités et les collèges ne sont pas admissibles à titre d'organisations responsables de la demande.

Les organisations affiliées à une université peuvent être admissibles si elles répondent de façon indépendante aux critères d'admissibilité applicables aux petites et moyennes organisations canadiennes (PMO).

19 Les projets liés à l'environnement, au climat, à la construction ou à la rénovation sont-ils admissibles ?

Les projets liés à l'environnement et au climat sont admissibles.

L'admissibilité des projets de construction ou de rénovation dépend du volet :

Dans le cadre de LIFT du Canada Catalyseur, les projets de construction ou de rénovation ne sont pas admissibles.

Les autres volets (LIFT du Canada Élan ou LIFT du Canada Ensemble) pourraient permettre des activités de construction, sous réserve des paramètres propres à chaque volet.

20 Existe-t-il des exigences particulières concernant les pays où les projets peuvent être réalisés ?

Oui. Tous les projets LIFT du Canada (à l'exception des projets axés uniquement sur l'engagement du public au Canada) doivent être réalisés dans des pays admissibles à l'aide publique au développement (APD).

Les pays admissibles à l'APD sont définis par l'OCDE. Consultez la liste ici : [Bénéficiaires de l'APD : pays, territoires et organisations internationales](#)

21 Veuillez préciser la définition des dépenses à l'étranger.

Les dépenses engagées au Canada — comme les salaires du personnel du siège social, le soutien administratif et les frais généraux — ne sont pas considérées comme des coûts directs de programme à l'étranger.

Cependant, dans la pratique, de nombreuses ONG et PMO incluent ces dépenses dans leurs états financiers comme faisant partie des coûts globaux des programmes, puisqu'elles sont essentielles à la mise en œuvre et au soutien des programmes à l'étranger. Des activités telles que la gestion des programmes, la supervision financière, le suivi et l'évaluation, ainsi que la coordination administrative se déroulent souvent au Canada, mais demeurent indispensables à la réalisation des programmes à l'international.

Ainsi, même si ces dépenses ne sont pas des dépenses directes dans les pays d'intervention, elles sont fréquemment déclarées comme des dépenses liées aux programmes, puisqu'elles contribuent directement à la prestation des activités.

Sources

1. Aperçu du programme LIFT du Canada – <https://icn-rcc.ca/programs/lift/>
2. Description du programme LIFT du Canada – <https://icn-rcc.ca/lift-description/>
3. Critères d'admissibilité et paramètres de financement du programme LIFT du Canada – <https://icn-rcc.ca/lift-eligibility/>
4. Webinaire de lancement du programme LIFT du Canada (18 février 2026) – <https://icn-rcc.ca/wp-content/uploads/2026/02/Canada-LIFTs-Launch-Webinar-Feb-18-2026.pdf>
5. Formulaire d'inscription au programme Catalyst – <https://www.surveymonkey.com/r/WB9Z833>

(Mise à jour au 13 mars 2026)